



LETTRE OUVERTE AUX PARENTS



Les ATSEMs ont besoin que la pénibilité de leur métier soit reconnue à sa juste valeur !!!

Au quotidien vous leur confiez ce que vous avez de plus cher au monde, vos enfants, et ils ont à cœur de les accompagner, les soigner et les aider à grandir dans la **bienveillance**.

ATSEM, plus qu'un métier, une véritable VOCATION ! Les ATSEMs sont les seuls agents présents dans l'école tout au long de la journée de vos enfants (8h/ jour). Leurs rôles et missions sont multiples : accueil des enfants, apprentissage de la propreté, change des enfants souillés, éveil au goût et surveillance de cantine, soin, aide à l'endormissement, gestion des salles de sieste, mise en état de propreté des locaux etc...

Ce sont les seuls agents de la collectivité à être sous la direction de deux hiérarchies distinctes (Mairie et Éducation Nationale).

Lorsque des enfants ont des besoins spécifiques et n'ont pas de dotation pour une AESH les **ATSEMs pallient à ce manque** tout comme à l'absence d'agent d'entretien ou d'animateur sur la structure, **pour la continuité du service public**. Mais lorsqu'un ATSEM est absent c'est bien son collègue ATSEM qui effectue les changes, les soins, etc... et non un agent d'un autre service... Pourquoi ? Parce que les ATSEMs sont irremplaçables au vu des spécificités de leurs missions.

Consciencieux, les ATSEMs revendiquent uniquement des heures supplémentaires de pénibilité sans que cela ne dégrade la qualité du service public, ne change en rien le nombre d'heures de présence auprès de vos enfants, ne coûte 1 euro de plus à la collectivité. Pour être encore plus disponibles pour prendre soin de vos bouts de chou dans la BIENVEILLANCE.

Au fil des réformes le temps de travail s'allonge, les années de travail ont un impact sur la santé. La demande de 51h de pénibilité supplémentaires est plus que légitime.

En décembre 2023 les ATSEMs ont fait parvenir à Madame le Maire une pétition signée par plus de 85% des ATSEMs. Des discussions ont eu lieu avec leur hiérarchie et les élus. Sans réponse et n'ayant d'autre choix les ATSEMs accompagnés de leurs représentants syndicaux ont déposé un préavis de grève qui court à partir du 8 février. La dernière rencontre avec leur hiérarchie et les élus s'est tenue le mardi 6 février... Résultat ??? **TOUJOURS AUCUNE RÉPONSE !!!!**

L'administration envisage de revenir sur l'annualisation des ATSEMs et projette, pour des journées plus courtes, de les détacher sur les centres de loisirs pendant les vacances scolaires tandis que les élus ne cessent de mettre en avant les embauches d'ATSEMs. **QUELLE CONSIDERATION POUR LEUR REVENDICATION !!!**

Pour le bien de vos enfants car les ATSEMs leurs sont indispensables tant au niveau affectif qu'attentionnel ! Pour une meilleure disponibilité des ATSEMs, parce que le métier change et se durcit avec la société, **Elles comptent sur vous pour les soutenir dans ce combat comme vous l'avez déjà fait ! Il ne manque que 51h pour que leurs agents se sentent considérés à la juste valeur de leur travail et de leur investissement.**